Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502800-20260311-2026025-DE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le 11 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Hilaire-des-Landes s'est réuni Mairie sous la présidence de Claude HAMARD, suivant convocation transmise le vendredi 6 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALEXANDRE David, BOULIERE Morgane, BOURDIN Laurent, BRICARD Michaël, GONNET Albert, HAMARD Claude, HERVÉ Aude, LETARD Christian, PIROT Mickaël, REBILLON Christophe, RIGAULT Magali
Excusé sans procuration : HAMARD Gwenaëlle, MEIGNEN Alexandra, PLEUTIN Nathalie
Absents : LEBOEUF Roselyne

Secrétaire de séance : BOULIERE Morgane

2026-025 - TRAVAUX COMMERCE - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1 -PASSAGE AU FORFAIT DEFINITIF

Rapporteur : BOULIERE Morgane

Annule et remplace la deliberation 2026-015

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre un avenant au Contrat de Maitrise d'oeuvre signé avec CF Architeture pour les travaux du commerce

En effet, le marché initla est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire, il faut donc le passer le forfait definitf.

Par conséquent, le forfait de remunnération est modifié comme suit :

	HT	TVA	TTC

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502800-20260311-2026025-DE

Montant du marché initial TF +TO	25 436.22	5 087.24	30523.47
Montant de l'avenant	6 529.33	1 305.87	7 835.20
Nouveau montant du marché TF + TO	31 995.55	**6 393.11**	**38 358.67**

Après avoir delibéré, Le Conseil Muncipal

- Valide le forfait definitif
- Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 11 mars 2026

Le président de séance,
Claude HAMARD

Le secrétaire de séance,
Morgane BOULIERE